



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 14 FEVRIER 2024**

Délégués en exercice :	22	Délégués présents :	19
Délégués Excusés :	2	dont Pouvoir :	1
Délégués absents :	1	Votants :	20
Date convocation : 08 février 2024			
Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER			

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de février, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 08 février 2024.

Présents : Jérôme Baylac Domengetroy – Paul Carrère (+pouvoir de Nathalie Momen) – Anaïs Cadis – Yannick Villatoro – Isabelle Cantegreil – Rose-Marie Abraham – Christelle Guilhemsan – Claude Laborde – Daniel Biremont – Roxanne Olivier – Hélène Cousseau – Michel Dourthe – Martine Gaston – Didier Plancke – Jean-Luc Dubroca – Nicole Ducout – Frédéric Pradère – Marc Gaillard – Jean-Pierre Rémy –

Absents ayant donné pouvoir :

Nathalie Momen : pouvoir à Paul Carrère

Excusé :

Monique Duvignau.

Absent : Luc Scognamiglio

N°26/2024

Objet : Convention pour la location de l'exposition de Louis Fabries.



Rapporteur madame Nicole DUCOUT

N°26/2024

Objet : Convention pour la location de l'exposition de Louis Fabries.

Madame Nicole DUCOUT informe l'assemblée que la Médiathèque du Pays Morcenais accueillera une exposition du photographe Louis FABRIES du 2 au 27 mai 2024 à la Médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle.

L'exposition de Louis FABRIES participe aux missions de la Médiathèque du Pays Morcenais qui visent à favoriser l'accès à l'art sur le territoire.

Cette exposition est également organisée dans le cadre du dispositif « Culture en herbe » porté par le Conseil Départemental et mis en œuvre avec le collège de Morcenx-la-Nouvelle.

Les élèves du collège ont réalisé plusieurs œuvres sous la direction de Louis FABRIES.

Ce travail, sera exposé à la médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle, les dates de l'exposition sont encore à confirmer.

La Médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle, accueillera également le vernissage officiel du projet, en présence des représentants du Conseil Départemental, de l'Education Nationale, des élèves et de leurs familles.

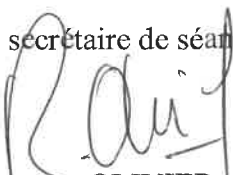
La location de l'exposition de Louis FABRIES s'élève à 500€.

La Communauté de Commune prendra à sa charge les frais de transport de l'exposition estimés à 103.50 €.

Après en avoir délibéré
Le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention
AUTORISE le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération et de cette convention.

Le secrétaire de séance


Roxanne OLIVIER

Morcenx-la-Nouvelle le 14 février 2024

Le Président

Jérôme BAYLAC DOMENGE TROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>